



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND-EST

**Avis de mise en ligne**

**Participation du public par voie électronique**

**Projet de Programme régional de la forêt et du bois 2018-2027  
de la région Grand Est**

En application de l'article L. 122-1 du code forestier, une participation du public par voie électronique est organisée afin de recueillir ses observations et propositions sur le projet de programme régional de la forêt et du bois (PRFB) 2018-2027 de la région Grand Est, dans les conditions prévues par le code de l'environnement, notamment ses articles L. 120-1 et L. 123-19.

**La participation du public par voie électronique aura lieu  
du lundi 15 avril 2019 au vendredi 17 mai 2019 inclus  
selon les modalités précisées dans le présent avis.**

Le programme régional de la forêt et du bois 2018-2027 de la région Grand Est, établi conformément aux dispositions prévues par le code forestier, notamment ses articles L. 122-1 et D. 121-1 et suivants :

- adapte à la région Grand Est les orientations et objectifs du programme national de la forêt et du bois, approuvé par le décret n° 2017-155 du 8 février 2017 ;
- est élaboré par la commission régionale de la forêt et du bois, présidée conjointement par le préfet de région et le président du conseil régional. Cette commission comprend notamment les services régionaux et établissements publics de l'État, des représentants des collectivités territoriales, de la filière forêt-bois et des associations de protection de l'environnement ;
- fait l'objet d'une évaluation environnementale et, dans un contexte transfrontalier, est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement d'un autre Etat dans les conditions prévues à l'article L. 123-7 du code de l'environnement, la région Grand Est étant voisine de l'Allemagne, de la Belgique, du Luxembourg et de la Suisse ;
- est soumis à la participation du public ;
- sera arrêté par le ministre chargé des forêts.

Pendant toute la durée de la participation du public, le dossier pourra être consulté sur le site internet de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Grand Est :

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Projet-de-PRFB>

Le dossier de consultation sera également mis à disposition du public sur support papier :

- à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Grand Est ;
- dans les préfectures des départements de la région Grand Est.

Les adresses des points de consultation figurent en annexe. Le dossier de consultation comprend :

- le projet de programme régional de la forêt et du bois et ses annexes ;
- le rapport d'évaluation environnementale et son résumé non technique ;
- le cas échéant, les avis des parcs (parc national et parcs naturels régionaux) consultés ;
- l'avis de l'autorité environnementale ;
- le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale.

**Les observations et propositions du public doivent être transmises du lundi 15 avril 2019 au vendredi 17 mai 2019 inclus :**

- soit en utilisant le formulaire mis à disposition sur le site internet de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Grand Est :

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Projet-de-PRFB>

- soit par voie postale — le cachet de la poste faisant foi — à l'adresse suivante :

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Service régional de la forêt et du bois  
76 avenue André Malraux  
57046 METZ Cedex

Pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, des précisions et des demandes de renseignements sur les documents soumis à la consultation pourront être adressées à la DRAAF Grand Est, à l'adresse électronique suivante :  
[prfb.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr](mailto:prfb.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr)

Le cas échéant, une participation du public pourra être lancée par les autorités concernées des Etats frontaliers (Allemagne, Belgique, Luxembourg, Suisse), consultées par ailleurs.

Le projet de programme régional de la forêt et du bois de la région Grand Est, le cas échéant modifié pour tenir compte des observations formulées (en France voire par les autres Etats consultés), sera ensuite soumis au ministre de l'agriculture et de l'alimentation, chargé des forêts, en vue de son approbation.

**ANNEXE - Participation du public sur le projet de Programme régional de la forêt et du bois 2018-2027 de la région Grand Est - du lundi 15 avril 2019 au vendredi 17 mai 2019 inclus**

**Adresses des points de consultation du dossier sur support papier**

• **Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) du Grand Est :**

Site DRAAF de Châlons-en-Champagne	3 rue du Faubourg Saint Antoine 51000 CHALONS-EN- CHAMPAGNE
Site DRAAF de Metz	76 avenue André Malraux 57000 METZ
Site DRAAF de Strasbourg	Cité administrative Gaujot 14 rue du Maréchal Juin 67000 STRASBOURG

• **Préfectures des départements de la région Grand Est :**

Préfecture des Ardennes	1 place de la Préfecture 08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Préfecture de l'Aube	2 rue Pierre Labonde 10000 TROYES
Préfecture de la Marne	17-19 rue Carnot 51000 CHALONS-EN- CHAMPAGNE
Préfecture de la Haute-Marne	89 rue Victoire de la Marne 52000 CHAUMONT
Préfecture de Meurthe-et-Moselle	6 rue Sainte-Catherine 54000 NANCY
Préfecture de la Meuse	40 rue du Bourg 55000 BAR-LE-DUC
Préfecture de la Moselle	9 place de la Préfecture 57000 METZ
Préfecture du Bas-Rhin	5 place de la République 67000 STRASBOURG
Préfecture du Haut-Rhin	11 avenue de la République 68000 COLMAR
Préfecture des Vosges	Place Foch 88000 EPINAL